Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20261005-2026_104-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et cinq octobre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, GUILLOT Jean-Marc, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : -

Le Conseil nomme Chantal LEFEUVRE en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-104
FINANCES COMMUNALES
DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Sandrine BRUNEL, concernant son souhait d'inscrire son fils, âgé de 3 ans, à l'école de Noyal, en classe de PS. Suite au décès récent de son mari, elle souhaite se rapprocher de sa famille résidant à Maroué, 2 Le Pont de Noyal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de répondre favorablement à la demande de Mme BRUNEL Sandrine.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Chantal LEFEUVRE

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

MAIRIE DE NOYAL

Délibération certifiée publiée le 09-10-2026 - transmise en Préfecture le 09-10-2026

Philippe HELLO, Maire / Noyal